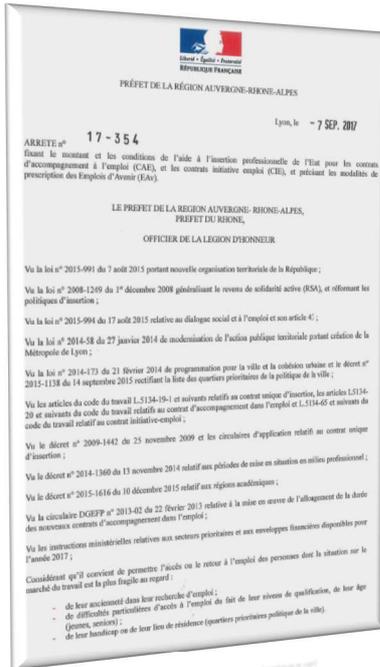




AFAPCA
Centre de Ressources et d'Ingénierie



Nouvel arrêté préfectoral concernant les CUI CAE



Arrêté préfectoral (n°17-354) signé le 7 septembre 2017 fixant les nouveaux montants et conditions de l'aide à l'insertion professionnelle pour les Contrats Uniques d'Insertion (CUI) en Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette arrêté est applicable à compter du 11 septembre 2017

Simulateur d'aide aux postes CUI CAE

Vous retrouvez le nouvel arrêté préfectoral et le simulateur d'aide aux postes CUI CAE sur notre site:

www.afapca.fr - Rubrique téléchargements

SIMULATION PRISE EN CHARGE CUI CAE à 50 %						
Nombre d'heures/semaine	Nombre d'heures/mois	Salaires net mensuel	Salaires brut mensuel plus 29,8% de cotis salariales	Salaires brut Chargé plus 12,5% de cotis patronales	Aide de l'état 50% du brut	Coût total pour l'employeur par mois
	1	7,52	9,76	10,98	4,88	6,10
26	112,67	847,2784	1099,77	1237,24	549,88	687,35
35	151	1135,52	1473,90	1658,14	736,95	921,19

SIMULATION PRISE EN CHARGE CUI CAE à 67 %						
Nombre d'heures/semaine	Nombre d'heures/mois	Salaires net mensuel	Salaires brut mensuel plus 29,8% de cotis salariales	Salaires brut Chargé plus 12,5% de cotis patronales	Aide de l'état 67% du brut	Coût total pour l'employeur par mois
	1	7,52	9,76	10,98	6,54	4,44
26	112,67	847,2784	1099,77	1237,24	736,84	500,39
35	151	1135,52	1473,90	1658,14	987,52	670,63

Vous êtes employeur de Contrats Aides

- Vos salariés souhaitent se former
- Vous avez besoin d'aide à l'ingénierie de projet
- Vous souhaitez un cofinancement

Contactez
Nous !!!

04.71.43.07.20
contact@afapca.fr
www.afapca.fr

